



# Maïs Actus

## Lettre d'information des maïsiculteurs

N°4 - Avril 2019

L'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informe des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

## Plus de maïs semé en 2019

Les semis de maïs ont débuté sur l'hémisphère nord qui représente 65 % des surfaces mondiales de maïs grain ! Pour des raisons différentes, les surfaces de maïs grain de l'UE, de l'Ukraine et de la Russie, mais également des États-Unis devraient progresser en 2019. Selon les dernières estimations de la Fédération Nationale de la Production de Semences de Maïs et de Sorgho, les surfaces de maïs grain de l'UE devraient progresser de 2,5 % (soit + 200 000 hectares) pour s'élever à 8,45 millions d'hectares. C'est la première fois depuis 2013 que les surfaces progressent dans l'UE. La tendance est la même en France, avec une augmentation aujourd'hui estimée à 4 % soit une hausse proche de 60 000 hectares. La baisse des surfaces de colza explique en partie cette reprise. Plus à l'Est, les surfaces devraient rester stables (voir en très légère hausse) autour de 4,6 millions d'hectares, la culture étant désormais la production la plus rentable pour les producteurs. En Russie, après le recul enregistré en 2018, les surfaces de maïs grain devraient progresser de 6 % environ, jusqu'à 10 % selon certaines sources (de 2,7 à 2,8 millions d'hectares). Enfin, les perspectives de semis du 1er producteur mondial de maïs interrogent. Si les intentions de semis enregistrés par l'USDA début mars affichaient une hausse de 4 % au détriment du soja notamment, quel sera l'impact des fortes précipitations de ce début de printemps ? C'est une question importante pour l'évolution future des cours au regard du poids toujours importants des États-Unis dans la production et dans les échanges mondiaux de maïs.



---

## Certification maïs 2019, c'est maintenant !

Vous souhaitez produire plus de 75 % de vos terres arables en maïs en 2019 et conserver l'intégralité de vos soutiens PAC ! C'est possible grâce à la démarche certification maïs portée



et obtenue par l'AGPM lors de la dernière réforme de la PAC. L'AGPM consacre un espace dédié sur son site internet. Vous y trouverez le contenu du cahier des charges et pourrez y [télécharger le dossier de certification 2019](#).

Avec 1460 exploitations engagées en 2018, ce dispositif répond aux besoins d'exploitations spécialisées maïs pour qui la diversité des cultures n'est ni une solution économique ni une réponse environnementale. L'AGPM accompagne ces exploitations et échange régulièrement avec les services du ministère de l'Agriculture pour pérenniser le dispositif.

Intéressé ?

- Dès à présent, télécharger le dossier de certification
- Avant le 15 mai, compléter le dossier d'engagement et le retourner à l'organisme certificateur OCACIA
- Cocher la case de la déclaration PAC : « si vous vous inscrivez dans un schéma de certification maïs... »

---

## Le maïs dans la lumière du Salon International de l'Agriculture

Année après année, le maïs et les représentants de la filière sont de plus en plus engagés dans cette grande fête de l'agriculture, toujours aussi plébiscitée du grand public et des dirigeants politiques de tous bords, qu'ils soient régionaux ou nationaux. Le Président de la République y a passé pas moins de 14h... un record de durée. L'AGPM s'implique activement aux côtés de la collective Passion Céréales, concepteur de l'espace dédié aux céréales « Les coulisses des céréales » et également contributeur à l'espace commun de l'Odyssée du Végétal.



---

## Salon International de l'Agriculture, rencontres des décideurs politiques

L'équipe de l'AGPM s'est mobilisée sans relâche pour recevoir un maximum de délégations politiques, aussi bien nationales, que locales afin de les sensibiliser aux problématiques du maïs, résumées dans le tract [La solution maïs](#). Le Président de l'AGPM, Daniel Peyraube, s'est



entretenu avec le Président de la République reçu le samedi de l'ouverture du salon par l'ensemble des partenaires de l'Odyssée Végétale.

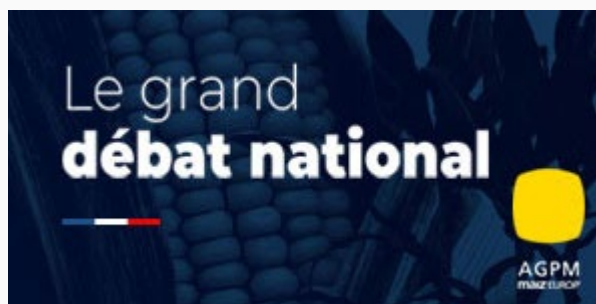
Retrouvez la vidéo de Daniel Peyraube avec le Président de la République.

Le Ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, a également été rencontré à plusieurs reprises notamment par Daniel Peyraube et Franck Laborde, Secrétaire Général de l'AGPM. Dans le cadre de la signature du contrat de solutions, le Ministre a renouvelé sa promesse de ne pas laisser les agriculteurs sans solutions et a affirmé l'importance d'accompagner cette transition vers des pratiques moins dépendantes aux produits phytosanitaires avec les acteurs de la recherche, et en premier lieu, l'INRA. Le Premier Ministre Edouard Philippe, le Secrétaire d'état auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean Baptiste Lemoyne, le Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, et le Ministre des Relations avec le Parlement, Marc Fesneau, ont également été rencontrés par les élus de l'AGPM. Au niveau local, 16 députés, 4 Présidents de régions et plusieurs sénateurs dont le Président du Sénat Gérard Larchet et la Présidente de la Commission Economie du Sénat, Sophie Primas, ont également été entretenus de nos diverses problématiques.

## L'AGPM a participé au grand débat

Le maïs et les producteurs étant au cœur de nombreux enjeux de société, l'AGPM a contribué au grand débat national, affichant l'ambition de la maïsiculture. Cette contribution est articulée autour de trois préoccupations clés : la reconquête de la compétitivité, les nécessaires ajustements fiscaux, le développement des énergies renouvelables. En matière de compétitivité, l'AGPM demande la suppression des sources de distorsion de concurrence

(accès aux néonicotinoïdes, aux biotechnologies, à l'eau) et le refus des accords commerciaux pénalisant pour la maïsiculture française. En matière de fiscalité nos propositions concernent des mesures économiques adaptées à l'activité maïsicole : coût du travail saisonnier (pour les producteurs de maïs semence) et de l'électricité (en particulier pour les irrigants) mais également un dispositif assurantiel incitatif. En matière d'énergie et de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, l'AGPM en appelle à amplifier la dynamique autour du E85 en facilitant l'acquisition des boîtiers FlexFuel et surtout, à mener une politique beaucoup plus ambitieuse en matière de biogaz à laquelle le maïs puisse contribuer. La maïsiculture est prête à relever les défis qui se présentent, tant sur le plan de la sécurité alimentaire du pays que sur celui de la transition énergétique. Pour autant, il convient aussi de lui accorder les moyens nécessaires afin de faire face à une concurrence accrue, tout en maintenant notre filière de production pourvoyeuse d'emplois et ancrée dans les territoires.



## Portrait d'administrateur AGPM

Franck Laborde est producteur de maïs grain, de maïs semence et de maïs doux dans les Pyrénées-Atlantiques et également éleveur de canards. Secrétaire Général de

l'AGPM, entré au Conseil d'Administration il y a 13 ans, Franck Laborde raconte ses objectifs et ses missions au service de la maïsiculture française.



## Abonnez-vous à nos publications

**Marché Maïs** : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

**Corn Market** : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

**AGPM Info technique et AGPM Info économie** : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

› **JE M'ABONNE**

 **@agpm\_mais**

### AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social  
21 chemin de Pau  
64121 Montardon

Site de Paris  
23-25 avenue de Neuilly  
75116 PARIS

SIRET : 782 357 040 000 32 - Crédits photos : AGPM ©

Cet email est destiné à votre entreprise et est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailing de notre part, [suivez ce lien](#). Notre politique de confidentialité des données est accessible sur [politique de confidentialité](#)